



**MARDI 20 NOVEMBRE
ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

**Complément au rapport d'activité,
de Monsieur André LAIGNEL,
Secrétaire général de l'AMF**

Chers collègues, chers amis

Je voudrais d'abord dire le plaisir de vous retrouver, pour beaucoup individuellement, et puis aussi, collectivement.

Notre congrès est tout à fait exceptionnel, le 90^{ème} ! Déjà, les dizaines, cela se fête. Mais c'est aussi le centenaire, ce qui, à l'évidence, est encore beaucoup plus exceptionnel. Et c'est aussi le dernier congrès de notre mandat municipal. Ce congrès exceptionnel se situe en plus dans une année atypique puisque 2007 était une année électorale (élections présidentielle et législatives) ! et que, bien entendu, 2008 sera une année de renouvellement cantonal d'une part, mais surtout – et c'est ce qui nous importe – municipal. Donc un congrès tout à fait exceptionnel, une année atypique et beaucoup de sujets à aborder.

Vous avez, bien entendu, le rapport d'activité écrit, et c'est lui qui fait foi. Je ne reprendrai pas chacune des rubriques et des informations qui vous sont données et qui retracent l'activité qui a été celle de toutes nos commissions et de l'ensemble de nos services.

Nous avons eu beaucoup de sujets sur la table, sur lesquels nous sommes intervenus, pour lesquels nous avons recherché des solutions et que nous avons fait très souvent avancer. Et puis, nous avons eu des dossiers plus difficiles sur lesquels nous n'avons pas obtenu ce que nous souhaitions ou parfois même rien obtenu.

C'est la vie démocratique et le débat. C'est bien entendu le travail qui est celui de l'Association des Maires de France, en permanence, d'être au créneau pour faire entendre votre voix, notre voix sur chacun des sujets.

C'est la réforme de l'urbanisme, et les difficultés qu'elle a engendrées sur le terrain. Les délais inquiètent beaucoup nos maires. L'AMF est intervenue auprès du ministre compétent pour obtenir que, pour les communes de moins de 10.000 habitants, les DDE continuent à jouer leur rôle, et j'espère que l'engagement pris par le ministre en ce sens sera tenu. Nous savons, pour la l'immense majorité de nos communes en dessous de 10.000 habitants, combien c'est une aide technique souvent indispensable.

Ce sont bien entendu, pour les villes plus importantes, tous les dossiers de la rénovation urbaine, du logement qui, au niveau des villes, est devenu la première préoccupation de la plupart de nos collègues élus.

Ce sont des sujets aussi spécifiques que les contrats enfance et la baisse importante des compensations que nous avons pour leur mise en place. Cela nous a conduit, dans le cadre du bureau exécutif et du bureau élargi de l'AMF, à recevoir les dirigeants de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ils nous ont expliqué pourquoi cela avait baissé. Malheureusement, pour l'instant nous n'avons pas obtenu que les crédits que nous étions en droit d'attendre puissent être honorés.

C'est aussi le lourd dossier de la Fonction publique territoriale et la question de la mise en oeuvre de la loi votée, des décrets que souvent nous attendons et là aussi la complexité de plus en plus grande de la gestion des ressources humaines dans nos collectivités.

Et vous me permettez à ce moment de rendre hommage à la Fonction publique territoriale car, sans elle à nos côtés, sans leur apport précieux, de la plus petite commune à la plus importante, nous ne serions pas, nous les maires de France, en capacité de répondre aux attentes des populations dont nous avons la responsabilité. Et je souhaite que tous ensemble nous les saluions, que nous les remercions, et que nous les applaudissions.

C'est aussi un dossier que nous avons pris à bras le corps – Daniel HOEFFEL préside d'ailleurs la commission Europe – celui des relations des collectivités locales avec l'Europe.

Nous savons qu'il y a là un chantier de plus en plus important. Plus de 70 % des textes réglementaires qui sont adoptés dans notre pays sont le dérivé direct des directives européennes. C'est pourquoi nous avons, il y a déjà quelque temps, décidé avec d'autres associations d'élus, en particulier l'assemblée des départements de France, les associations des grandes villes, des villes moyennes, des petites villes, d'installer un bureau des pouvoirs locaux à Bruxelles. Nous avons la volonté, à ce niveau, non seulement de nous informer, d'être en amont des décisions mais aussi d'essayer de faire entendre notre voix, de peser sur les décisions qui peuvent être prises et qui ont souvent un impact considérable sur notre action quotidienne.

A ce sujet, nous avons actuellement une préoccupation. C'est la mise en cause par la Commission européenne de la mutualisation des services entre les communes et les communautés, des accords qui peuvent être passés et qui sont en définitive des sources d'économie, de rationalisation de nos gestions.

Je suis intervenu d'ailleurs, au nom du bureau unanime de l'Association des Maires de France, mais en tant que parlementaire européen, auprès de la Commission pour essayer de faire entendre raison. On nous dit qu'il faudrait soumettre à concurrence toute convention passée entre votre commune et votre communauté de communes, comme si nous

étions dans un environnement concurrentiel quand nous mettons à disposition du personnel de la communauté.

Dans le même temps – absurdité – on nous dit que si c'est la communauté qui met à disposition de la commune son personnel, il n'y a pas de problème. Il faudra que l'on m'explique pourquoi ce qui peut fonctionner d'une communauté vers une commune est accepté par l'Europe, alors que ce qui se ferait de la commune vers la communauté ne le serait pas.

Nous avons donc engagé un combat. Le gouvernement français a bien voulu le relayer et défendre des positions identiques à celles que nous avons engagées. Nous aurons besoin les uns et les autres, mes chers collègues, si nous ne voulons pas que l'on remette en cause les liens entre l'intercommunalité et les communes, que nous nous battions, que nous nous mobilisions et, c'est à ce titre d'ailleurs qu'a été engagée au niveau européen une pétition électronique pour demander à la Commission européenne de revenir sur ses positions.

Et puis, je voudrais aborder deux gros dossiers qui ont été au coeur de l'activité de l'Association des Maires de France avant d'évoquer trois points d'actualité.

Ces deux gros dossiers, ce sont d'une part les finances et d'autre part l'environnement.

Monsieur PELISSARD le dit souvent, et nous partageons totalement ce point de vue : la fiscalité locale est à bout de souffle. Elle est en charpie, écornée, écharpée. Les réformes s'entassent, la lisibilité s'éloigne, et surtout la capacité à faire face est de plus en plus réduite.

C'est pourquoi une démarche originale a été engagée, regroupant l'Association des Maires de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des régions de France :

Il y a quelques jours les trois grandes associations pluralistes d'élus de notre pays sont arrivées à des positions communes pour demander la réforme de la fiscalité locale mais aussi des dotations. Cela sera débattu à l'occasion de la séquence sur les finances jeudi matin. Je crois que c'est une démarche à la fois novatrice et particulièrement forte que les trois associations pluralistes d'élus aient réussi ensemble à se mettre d'accord sur les grandes lignes d'un projet.

Nous attendons bien évidemment du gouvernement qu'il nous entende et qu'il engage dans les meilleurs délais cette indispensable réforme.

Le deuxième grand chantier sur lequel l'Association des maires de France a aussi travaillé, c'est bien entendu celui de l'environnement.

Il y a eu toutes les avancées sur les filières : filière papier, imprimés non sollicités, filière textile, filière des équipements électroniques, électroménagers. Des fonds importants vont permettre à nos collectivités d'améliorer l'ensemble des collectes de cette nature. Nous continuerons bien entendu à nous battre pour que sur le « tout-venant » il y ait, là aussi, une prise en compte qui soit chaque année améliorée.

Et puis, il y a l'élaboration d'une Charte de l'environnement qui fera aussi l'objet d'un débat lors d'une table ronde finale jeudi après-midi. Cette Charte de l'environnement a été portée par Jacques PELISSARD avec pugnacité et talent ; chacun pourra, à l'échelon de sa commune, glaner à l'intérieur de cette charte ce qui est adapté à son terrain. Tout n'est pas forcément duplicable chez chacun, mais elle contient des éléments tout à fait importants et surtout, ce qui est essentiel, parfaitement réalistes pour leur mise en œuvre dans nos collectivités.

Enfin, il y a eu le Grenelle de l'environnement. Beaucoup de choses utiles ont été dites. Cela a permis de mobiliser les associations, l'ensemble des partenaires sur ce sujet. Il nous reste à connaître les moyens qui y seront mis. Comme l'a écrit d'ailleurs Jacques PELISSARD, les conseillers ne sont pas toujours les payeurs. Quand on regarde l'accumulation des propositions issues du Grenelle de l'environnement, on peut parfois se demander comment nous pourrions y faire face si des moyens nouveaux ne nous sont pas donnés. Et vous me permettrez à titre personnel d'avoir une crainte, c'est que tout cela se termine une fois de plus par des transferts de charges pas forcément compensés sur les communes et les intercommunalités.

Vous le voyez, beaucoup de dossiers, et bien entendu, tous ceux qui sont dans le rapport écrit, et que vous pourrez consulter.

Je voudrais remercier les animateurs de l'ensemble de nos commissions, remercier tous ceux qui

régulièrement participent à ces commissions et remercier le personnel de l'Association des maires de France ; saluer Monsieur DESFORGES qui part pour d'autres importantes responsabilités mais qui assurait la direction de cette maison jusqu'à ces jours-ci ; saluer notre nouvelle directrice générale adjointe, Madame Michèle CASCALES, qui a pris récemment ses fonctions, succédant à Gérard MASSON qui a accepté pour ces temps de congrès d'être à nouveau parmi nous et de nous apporter ses connaissances, pour ne pas dire sa science de l'AMF.

Je voudrais que les uns et les autres prennent conscience que sans les quelques dizaines de collaborateurs qui sont les nôtres au service de l'Association des Maires de France, vous ne pourriez pas avoir la masse d'informations, de renseignements, de conseils, de représentations qui sont indispensables pour que nous, les maires de France, nous occupions toute notre place. Je crois qu'on peut les remercier pour leur compétence, leur disponibilité, leur loyauté. Ils sont à la hauteur de cette maison centenaire mais ils sont surtout tirés vers l'avenir et c'est ce qui est important. Merci à eux.

Vous me permettrez aussi de dire un mot de ce qui est notre bien le plus précieux. Nous sommes divers ici, parfois même très divers. Et pourtant nous sommes unis.

Et le travail qui a été le nôtre, d'abord celui de Jacques PELISSARD et le mien, mais aussi du Bureau exécutif, mais aussi de l'ensemble du bureau, c'est d'assurer l'unité de l'ensemble des maires de France. Nous l'avons fait dans une année complexe puisque électorale. Mais nous avons toujours veillé, au-delà de nos différences, à ce que ce qui nous rassemble nous permette d'avancer d'un même pas, sans que cela signifie immobilisme ou confusion.

Et c'est parce que l'unité, ce n'est pas l'uniformité, que je voudrais aborder trois sujets d'actualité : l'aménagement du territoire et les services publics d'une part, les finances d'autre part, et un certain nombre de mises en cause des collectivités locales que je vois surgir ici ou là.

D'abord l'aménagement du territoire.

Ces trois mots ont quasiment disparus du vocabulaire courant actuel.

Qu'est notre aménagement du territoire devenu ? On trouve des traductions : ce sont les contrats de projets que l'on a substitué aux contrats de plan. Vous me direz : si cela les remplace, où est le problème ?

Il y a deux différences auxquelles, j'en suis convaincu, vous serez sensibles. La première, c'est qu'il y a beaucoup moins d'argent que précédemment, ce n'est pas totalement négligeable. La deuxième, c'est qu'il n'y a plus aucun zonage. C'est-à-dire que quelles que soient l'importance, la richesse de votre collectivité, vous pouvez bénéficier de ces contrats de projets. On ne tient plus compte de la réalité de la richesse des régions. Or c'était le cas de la précédente génération de contrats de plan, quand vous étiez une région pauvre, le Limousin, vous obteniez une participation de l'Etat à hauteur de 70 % et la région y mettait 30 %. Pour l'Ile de France, c'était l'inverse. Désormais, il n'y a plus aucune pondération puisqu'il n'y a plus aucun zonage. Et donc, comme disait ma brave grand-mère, nous risquons que l'argent aille à l'argent.

Ce qui est tout aussi grave, c'est que nous avons exactement le même phénomène avec les fonds européens. La précédente génération de fonds européens – le FEDER comme l'on dit couramment mais aussi d'autres – était sectorisée. Dans une région comme la mienne, au sud, le Berry qui est la partie la plus pauvre, bénéficiait des aides européennes alors que d'autres zones, pas plus riches mais moins pauvres, n'en bénéficiaient pas. Aujourd'hui, là aussi, il y a suppression du zonage des aides européennes et bien entendu ceux qui ont les moyens d'ingénierie les plus puissants, ceux qui ont déjà des moyens considérables pour pouvoir engager les actions sont les premiers à pouvoir en bénéficier.

A travers ces deux réformes, l'une européenne, l'autre nationale, c'est en définitive un recul considérable de la péréquation dans notre pays et ce n'est pas l'un des moindres paradoxes que ce soit au moment où l'on a introduit cette notion de péréquation dans notre constitution qu'elle recule dramatiquement sur le terrain.

Quant aux services publics, on nous avait parlé de la charte, et elle a suscité de grands espoirs. Nous y avons travaillé les uns et les autres et elle a avancé. Mais à l'aune des dernières annonces, j'ai envie, mes chers collègues, de vous dire : qu'en reste-t-il ? Je ne

prendrai, vous vous en doutez, qu'un exemple, celui de la carte judiciaire : plusieurs centaines de tribunaux ou de conseils de prud'hommes sont mis en cause, sans concertation, contrairement à ce que j'entends parfois.

Je suis allé rencontrer la Garde des Sceaux dans une de ses nombreuses pérégrinations. Ceux qui étaient de ma région le savent. J'ai demandé : « Madame la ministre, sommes nous là pour une concertation ou pour une annonce ? La nuance ne vous a pas échappé. Une concertation ou une annonce ? Vous connaissez la réponse. C'était une annonce !

Et voyez vous, sur un sujet aussi important, il était nécessaire d'en débattre sérieusement. C'est vrai qu'il y a un malaise de la justice et du justiciable par rapport à la justice. C'est vrai qu'il faut trouver des réponses. C'est vrai qu'il faut des réformes. Mais croyez-vous fondamentalement que ce soit en éloignant le justiciable de la justice que l'on fera avancer la réconciliation entre les Français et leur justice ?

Je suis de ceux qui pensent qu'il ne peut pas y avoir de justice de proximité sans proximité de la justice. Et dans cette affaire, c'est autant la forme que le fond qui sont condamnables. Je souhaite que nous soyons nombreux à continuer à mener l'action pour que ceux qui sont les plus fragiles, les justiciables qui ont besoin du conseil de prud'hommes parce qu'ils sont en conflit, parce qu'ils ont perdu leur emploi, que ceux qui sont sujets à des problèmes liés aux tribunaux d'instance, en particulier, et qui sont souvent les plus défavorisés dans notre société, puissent avoir l'accès le plus facile.

En définitive, quand on met en cause les prud'hommes, c'est la justice du travail et donc la justice sociale elle-même qui est remise en cause et là, je pense qu'il faut les uns et les autres que nous disions : « stop, dialoguons, trouvons d'autres solutions ». Mais l'affirmation, l'oukase, le passage en force, cela, non !

J'avais un deuxième sujet à évoquer qui ne vous étonnera pas. Ce sont les finances, à travers deux questions importantes : la taxe professionnelle et les dotations.

J'avais dit l'an dernier que le plafonnement de la taxe professionnelle ressemblait au supplice du garrot. Cela ne serrait pas beaucoup au début mais, à la fin, cela étranglait. Malheureusement, au fur et à mesure, chacun d'entre nous découvre que ce plafonnement a des incidences, et souvent des incidences fortes. Vous

me permettrez de penser tout particulièrement, chère Jacqueline, aux intercommunalités à taxe professionnelle unique, dont certaines sont plafonnées jusqu'à hauteur de 98 %. Autrement dit leur marge de liberté est de 2 % sur l'ensemble de leurs ressources fiscales. Croyez-vous, dans ces conditions, que l'on peut encore parler de libre administration et d'autonomie ?

Le Président de la République lui-même nous a en plus annoncé la suppression pure et simple de la taxe professionnelle en 2009. Par quoi sera-t-elle remplacée ? Que deviendront nos intercommunalités à taxe professionnelle unique s'il n'y a plus de taxe professionnelle ? Comment tout cela sera-t-il mis en œuvre ? L'annonce a été faite mais nous n'avons eu aucun autre élément d'information au moment où je m'exprime.

Et donc je crois que nous pouvons, les uns et les autres être mobilisés, éveillés, parce que changer la taxe professionnelle, pourquoi pas ? Tout le monde sait que c'est un système lui aussi en difficulté qui a été écorné au fur et à mesure des réformes, qui n'a plus forcément de cohérence économique. Sauf que le débat n'est pas sur le fait de le supprimer, c'est par quoi on le remplace ? Et là, il conviendra que nous soyons particulièrement vigilants sur deux sujets.

D'abord, ne pas opérer de transfert des entreprises sur les familles, sur les foyers. Et deuxièmement, veiller à ce que la nouvelle ressource soit équivalente, suffisante, évolutive pour que nous puissions faire face aux obligations qui sont les nôtres.

Le deuxième sujet, ce sont les dotations, bien entendu, et en particulier la fin du contrat de croissance et de solidarité.

Je voudrais dire d'abord que je ressens comme injuste cette remise en cause du contrat de croissance et de solidarité. D'abord pour une raison de fait : nous concourons puissamment, nous, les collectivités territoriales, à la croissance. Je rappelle que 72,4 % des investissements civils publics ont été réalisés en 2006, dernière année connue, par les collectivités territoriales. Si demain, on nous met dans l'incapacité de continuer notre politique de développement et d'investissement, alors il y a un risque de récession dans un certain nombre de branches professionnelles, que nous alimentons

parce que nous avons la mission de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Donc, il est injuste que nous ne bénéficions pas d'une part de la croissance alors que nous concourons, par notre action quotidienne dans chacune de nos collectivités, à la modernisation de la France et donc à sa croissance.

Et puis, ce contrat, c'est en réalité un véritable contrat de régression par rapport aux dépenses réelles qui sont les nôtres. On a mis en place ce que l'on appelle le « panier du maire ». Le « panier du maire » s'établit à 3,9 % sur les douze derniers mois connus en termes d'inflation. 3,9 % pour nos collectivités. C'est la masse salariale, c'est bien ce que l'on appelle le GVT (glissement vieillesse technicité), ce sont tous les fluides. Nous sommes comme chaque citoyen, nous voyons monter les prix de manière astronomique. C'est la montée des taux d'intérêt, c'est la montée des prix du bâtiment et des travaux publics. Je ne sais pas si vous avez passé des appels d'offres récents, moi oui. Je peux vous dire qu'en ce moment, cela change. Ce sont les denrées alimentaires pour nos restaurants scolaires, 30 à 40 % d'augmentation pour les appels d'offres qui sont en cours. C'est tout cela la réalité.

Et en face de cela, l'évolution de l'enveloppe des dotations sera de 0,71 % pour 2008. Non pas 1,6 % comme on nous le dit. On arrive à ce chiffre parce que l'on nous reprend des reliquats de dotation spéciale instituteurs, que l'on aurait dû avoir dans la DGF, pour nous les réaffecter. En réalité, l'évolution est de 0,71 % face à une inflation, dont personne ne croit ici qu'elle sera de 1,6 %, comme on nous le dit aujourd'hui, pour l'année qui vient.

Dans le même temps, s'opère une baisse de la DSU (dotation de solidarité urbaine), amputée de 30 millions d'euros par rapport à ce qui était attendu.

Et je veux partager ce qui a été dit par l'Association des Maires Villes et Banlieue qui ont poussé, la semaine passée, un véritable cri d'alarme, puisque l'ensemble du budget « ville et logement » est en baisse de 12,7 %. Si l'on veut faire de nos banlieues qui sont en difficulté et qui restent explosives, un lieu qui soit encore plus un lieu de préoccupation, alors très honnêtement on peut s'interroger sur la continuité en ce sens.

En vérité, une fois de plus, les finances locales sont la variable d'ajustement du budget de l'Etat et nous le ressentons d'autant plus mal que l'on a l'impression

qu'une part des économies qui sont faites sur notre dos permet de financer ce que l'on a appelé le « paquet fiscal » et donc plutôt ceux qui sont les moins mal lotis dans notre société pour ne pas dire les plus riches, et de très loin.

Enfin, troisième volet et j'arrive à ma conclusion : la mise en cause des collectivités locales. On voit se succéder les rapports, les missions. Que nous dit-on ? Les collectivités sont dépensières.

On nous accuse de dettes et de déficits. Mais quels déficits puisque nous devons voter nos budgets en équilibre ? En quoi nos collectivités pèseraient-elles sur le déficit de notre pays ? Je retourne le compliment – je l'ai fait au dernier Comité des finances locales – au gouvernement : que l'Etat nous montre l'exemple et prenne la même règle pour ses comptes que les règles qui sont les nôtres.

Quant à la dette, je vais vous donner le chiffre que nous a avoué la ministre de l'Intérieur lors du dernier Comité des finances locales : notre dette pèse 0,1 % du produit intérieur brut. Alors, ce n'est pas vers nous qu'il faut se tourner pour dire : rétablissons les finances de la France.

Non. Nous sommes les bons élèves de la classe et je ne pense pas qu'il serait raisonnable que ce soient les bons élèves qui payent pour ceux qui le sont moins.

Et puis, c'est cet objet non identifié mais pas encore volant qu'on appelle le rapport ATTALI. Vous n'en avez peut-être pas encore entendu parler mais il nous dit que pour que la France soit compétitive – puisque sa mission est de définir les règles de compétitivité de la France – pour que la France soit compétitive (il y a beaucoup d'autres propositions, je vous rassure) il faut ramener le nombre de communes à 6.000.

Je le dis très tranquillement ici à M. ATTALI qui n'a sans doute franchi le périphérique que pour aller à Neuilly... Allez sur le terrain, regardez ce qui se fait dans nos communes.

Eh oui ! Et quoi ? Il est évident que vouloir ramener à 6.000 le nombre de communes n'est pas sérieux et que le proférer dans un rapport n'est pas acceptable, car cela voudrait dire que nous sommes un handicap pour la croissance de notre pays – car c'est cela que ça veut dire. Et moi je n'accepte pas que l'on dise que les communes de France sont un handicap pour la France.

Mes chers collègues, il y a cent ans, 48 maires se réunissaient autour de deux idées :

Lutter contre la suppression de l'octroi : c'était leur taxe professionnelle de l'époque ! Et, paradoxe de l'histoire, on nous propose aujourd'hui de réinstaurer des péages.

La deuxième raison, c'était la défense des libertés communales. On appelle cela aujourd'hui autonomie, libre administration. Eh bien, un siècle après, nous avons le sentiment d'être plus que jamais utiles pour mener ce même combat.

Ce dernier congrès du mandat vient au terme d'un septennat. Peut-être serons-nous les derniers dans ce pays à avoir fait un septennat ! Je voudrais dire simplement à ceux qui vont continuer – ou qui souhaitent continuer, ce sont les citoyens qui en décideront – bon courage. Que nous soyons de droite ou de gauche, le débat municipal est important. Il est le socle de la démocratie. Et, donc, qui que nous soyons, quoi que nous soyons, veillons ensemble à ce que ce débat soit de qualité. Je pense qu'en tout cas c'est le message que porte l'Association des Maires de France.

Quant à ceux qui arrêtent, je voudrais que tous ensemble nous leur disions merci.

Merci, où que vous soyez, qui que vous soyez, pour ce que vous avez accompli. Vous avez été des acteurs essentiels de notre vie démocratique, de notre République. Vous incarnez ces 500.000 élus locaux qui font la richesse démocratique de notre pays. A vous toutes et à vous tous qui avez décidé d'arrêter – le temps, l'usure, le choix, peu importe – à vous tous, parce que quand on a été maire un jour, on est maire toujours, à vous tous du fond du cœur, merci.

Mes chers collègues, dix dernières secondes, je suis dans les temps à une minute près, nous allons être pendant trois jours fêtés, encensés, flattés, adulés. Une centenaire, pensez donc ! C'est en général sous les fleurs qu'on les ensevelit.

Nous, ce que nous voulons, c'est faire vivre nos communes avec passion, avec amour, avec force. Nous voulons des moyens, nous voulons de la loyauté, nous voulons avancer tous ensemble parce que c'est notre vocation, parce que c'est notre mission.

Alors un conseil, et c'est ma dernière phrase, ne vous contentez pas de déclaration d'amour. Exigez des preuves d'amour !